

À la séance régulière du Conseil de Bristol tenue à l'Hôtel de ville, le 11 novembre à 20h00, étaient présents le Maire Brent Orr, et les Conseillers Phillip Holmes, Tyler Sally, Colette O'Malley, Greg Graham, Brian Drummond et Debbie Kilgour.

- (13-11-192)** Il est proposé par le Conseiller Drummond que le procès verbal de la séance du 1^{er} octobre soit adopté comme présenté. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (13-11-193)** Il est proposé par la Conseillère Kilgour d'adopter l'ordre du jour avec des ajouts. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (13-11-194)** Le Conseiller Drummond donne un avis de motion pour accorder une dérogation mineure aux propriétés situées au 112 chemin River et au 2 croissant Annabelle. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (13-11-195)** Projet de Règlement # 301 visant à citer à titre d'immeuble patrimonial la voie ferrée désignée sous le nom de "subdivision Beachburg".

1. Désignation de la 'Subdivision Beachburg'

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du corridor ferroviaire identifié sur la carte annexe faisant partie intégrante de celui-ci.

L'immeuble et ses composantes sont compris dans la citation.

2. Motifs de la citation:

Le susdit immeuble fait l'objet d'une citation suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Bristol adoptée le 24 septembre 2013, à savoir pour les motifs suivants :

2.1 Les membres du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Bristol sont en accord à l'effet que l'immeuble mentionné fait partie du patrimoine de la municipalité et mérite d'être protégé. Sa valeur historique et son état de conservation en constituent l'un des derniers témoins de ce type encore existant dans la région;

2.2 La construction de la ligne Ottawa-Pembroke s'est fait entre 1912 et 1915;

2.3 La construction de la ligne Ottawa-Pembroke a permis de compléter la troisième voie ferrée transcontinentale du Canada;

2.4 Cette ligne traverse de nombreux sites historiques et archéologiques d'importance.

3. Date d'entrée en vigueur de la citation:

Le règlement de la citation prendra effet à partir de la date de la signification de l'avis spécial à Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, propriétaire de l'immeuble sis au 935 de la Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) H3B 2M9, Canada, soit le 4 octobre 2013.

4. Consultation

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations lors d'une assemblée de consultation publique à être tenue par le comité consultatif d'urbanisme, conformément à l'avis public qui sera donné par le greffier ou le secrétaire-trésorier à cette fin.

Il est proposé par le Conseiller Graham d'adopter le projet de règlement # 301. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(13-11-196) Il est proposé par la Conseillère O'Malley de faire un appel d'offre pour fourniture du diesel clair, d'essence, d'huile à four et d'huile à fournaise. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(13-11-197) Il est proposé par le Conseiller Drummond d'envoyer l'application de Cecil Hodgins en désignant 10 acres de sa propriété située au 11 chemin Front pour l'usage C5 à la C.P.T.A.Q. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(13-11-198) Il est proposé par le Conseiller Holmes d'accorder la demande soumise par P.S.D.A. d'installer des panneaux de signalisation indiquant une traverse municipale pour les sentiers de motoneiges d'installer un relais chauffé temporaire à l'intersection 4 directions sur le corridor de la voie ferrée. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(13-11-199) Il est proposé par le Conseiller Drummond demander que la MRC revoit le budget 2014 avec l'intention de maintenir son statut quo en termes de partage municipal pour toutes les municipalités. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(13-11-200) Il est proposé par le Conseiller Drummond de procéder avec le développement et l’affichage du plan d’évacuation pour le bureau municipal et le Centre communautaire Jack Graham de Bristol et le garage municipal. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

Je, Christina Peck, Directrice générale de la Municipalité de Bristol, certifie qu’il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

Christina Peck, Directrice générale

(13-11-201) Il est proposé par la Conseillère Kilgour que les factures totalisant 124 109.13\$ soient payées pour le mois d’octobre. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

(13-11-202) Il est proposé par la Conseillère O’Malley d’accepter l’état financier pour le mois de septembre. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

(13-11-203) Il est proposé par le Conseiller Drummond d’accepter la cote de Campbell’s Bay Ciment pour le sable pour l’hiver à un coût de 3.95\$ par tonne métrique et la cote de Kelly Brothers pour le transport à un coût de 6.63\$ par tonne. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

(13-11-204) Il est proposé par la Conseillère Kilgour de nommer la Conseillère O’Malley comme Mairesse remplaçante. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

(13-11-205) Il est proposé par le Conseiller Drummond d’accepter la cote de Frisby Tire pour 4 pneus pour la niveleuse 2000 à un coût de 8 523.00\$, plus taxes. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

(13-11-206) Il est proposé par la Conseillère O’Malley de lever la séance. Adoptée. Le Maire s’abstient de voter.

Maire Brent Orr

Directrice générale Christina Peck